



**ÉTATS
FINANCIERS
INTÉRIMAIRES**

31 mars 2024



Administration de pilotage des Laurentides Laurentian Pilotage Authority

Commentaires et analyse de la direction

Les résultats financiers

Au premier trimestre de 2024, l'APL a su confirmer la reprise de l'ère d'aller de l'industrie maritime québécoise malgré une certaine instabilité des marchés mondiaux. L'Administration a enregistré des revenus totaux de 25,8 M\$, comparativement à 24,3 M\$ pour la même période en 2023. Cette augmentation est directement liée à une hausse moyenne de 5 % des taux de redevances, en accord avec l'industrie, ainsi qu'à la composition réelle du trafic. Malgré l'augmentation des revenus et le maintien d'un contrôle budgétaire strict, l'Administration termine le premier trimestre avec un résultat négatif de 1,3 M\$, comparativement à un résultat négatif de 410 K\$ en 2023.

Les redevances de pilotage

L'Administration a le mandat d'évaluer et de fixer les redevances de pilotage qui doivent lui être acquittées par sa clientèle. Ces redevances doivent être équitables et raisonnables tout en permettant à l'organisation d'autofinancer ses opérations ainsi que le remplacement de ses actifs.

À la fin de l'année 2023, l'APL a déposé un avis de révision des redevances de pilotage pour l'année 2024, conformément à la méthodologie établie. Un calendrier de révision des redevances est utilisé depuis 2021 afin de s'assurer que les taux à adopter pour l'année à venir puissent entrer en vigueur en tout début d'année, évitant ainsi des écarts de constat pour les revenus.

Les services de pilotage

Les services de pilotage pour les trois circonscriptions sous juridiction de l'APL sont dispensés par des pilotes maritimes contractuels non employés. Ces pilotes sont représentés par deux corporations, soit la Corporation des pilotes du Saint-Laurent central et la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent, avec lesquelles l'Administration négocie des ententes distinctes de services.

La *Loi sur le pilotage* ne permet pas la concurrence, ce qui influence grandement la dynamique de négociation entre l'Administration et les corporations, lesquelles détiennent un monopole. En cas de différend entre les parties lors d'un processus de négociation, cette loi prévoit un mécanisme de règlement qui permet à la relation d'affaires de se poursuivre, et ce, sans porter préjudice aux services de pilotage et aux activités commerciales de la clientèle.

Chaque année, les contrats de pilotage représentent environ 77 % des charges totales de l'Administration. Le résultat des négociations contractuelles a donc une incidence capitale sur la situation financière présente et future de l'organisation ainsi que sur sa capacité à respecter l'énoncé de la *Loi sur le pilotage* qui réclame que les administrations doivent fixer les redevances afin qu'elles demeurent équitables et raisonnables tout en leur permettant de maintenir leur autosuffisance financière.

Les services de pilotage sont supportés par un service de transbordement de pilotes assumé en majeure partie par un sous-traitant pour l'ensemble des ports excluant ceux offerts à la station de pilotage de Les Escoumins. Annuellement, le service de transbordement dispensé par les bateaux-pilotes représente environ 11,5 % des charges totales de l'Administration.

Le trafic maritime

Le trafic maritime sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay subit une importante variation selon les saisons. En hiver, lors du premier trimestre de l'année, la circulation est généralement à son plus bas niveau. La Voie maritime étant fermée à la navigation en cette période, les itinéraires se terminent dans les eaux territoriales du port de Montréal. Les intempéries et la présence d'embâcles rendent parfois la navigation difficile jusqu'à en ralentir les transits.

Au printemps, lors du deuxième trimestre, la circulation reprend graduellement son rythme. À l'automne, lors du quatrième trimestre, elle atteint normalement son apogée avec l'arrivée de dizaines de navires de croisières internationaux et domestiques. Avant une nouvelle fermeture de la Voie maritime, tout juste avant l'hiver, les vraquiers partent remplis de céréales, de légumineuses, de sel, de sucre, de minerai, d'aluminium et d'acier.

La fluctuation du trafic maritime est un facteur important dans la planification des entrées de fonds qui permettent de satisfaire aux obligations financières de l'APL, tout comme la dimension des navires et les temps de transit. Malgré une fine analyse de l'état du marché actuel ainsi qu'une estimation rigoureuse des revenus générés, l'Administration ne peut prévoir ni influencer le volume de trafic des mois à venir. Les facteurs qui ont une incidence sur celui-ci et sur lesquels l'APL n'a aucun contrôle sont, notamment :

- Les contextes économiques provinciaux, fédéraux, nord-américains et mondiaux
- Les conditions climatiques
- La valeur du dollar canadien sur le marché international
- L'inflation, les taux d'intérêt, les taxes liées aux importations et aux exportations
- La concurrence des autres modes de transport
- La concurrence des ports américains et des autres ports canadiens

Les charges administratives

Chaque année, les charges administratives représentent environ 11,5 % des charges totales de l'Administration. La plus grande proportion de ces charges est liée aux salaires et aux avantages du personnel, à l'amortissement ainsi qu'aux services professionnels et spéciaux.

L'analyse des résultats

en millier \$	3 mois au 31 mars 2024	3 mois au 31 mars 2023	Écart Favorable (défavorable)	%	Explications
Produits					
Redevances de pilotage	21 867	99 629	(77 762)	-78,1%	Augmentation par rapport à la même période de 2023 principalement due à l'augmentation des redevances de 5% depuis février 2024 ainsi qu'une légère augmentation dans le nombre de missions dans le district 2 pour l'ensemble des navies sauf les vraquiers.
Produits de bateaux-pilotes	3 895	15 311	(11 416)	-74,6%	Augmentation par rapport à la même période de 2023 principalement due à l'augmentation du nombre de transbordements.
Autres produits	83	374	(291)	-77,8%	
Total des produits	25 845	115 314	(89 469)	-77,6%	
Coûts d'opération					
Honoraires de pilotage	20 177	88 385	68 208	77,2%	Principalement due à la hausse des produits et les composantes du nouveau contrat qui est en vigueur en juin 2023
Services de bateaux-pilotes	3 558	13 291	9 733	73,2%	Principalement due à l'augmentation du nombre de transbordements et en lien avec l'augmentation les produits.
Total des coûts d'opérations	23 735	101 676	77 941	76,7%	
Frais administratifs	3 375	13 145	9 770	74,3%	Principalement due à l'augmentation des amortissements suite aux investissements importants de 2023, l'augmentation des salaires et des frais d'exécution de la Loi sur le pilotage.
Résultat global	(1 265)	493	(1 758)	-356,6%	

Gestion des risques

L'Administration croit que la gestion de risques est une composante fondamentale de la gestion globale d'une entreprise. En 2021, la direction a procédé à un exercice complet d'identification et d'évaluation des risques, accompagnée d'un expert consultant. Cet exercice a récemment fait naître un cadre de gestion du risque d'entreprise qui contribue à mieux cibler, mesurer et contrôler les risques qui sont classés en six catégories distinctes; soit les risques liés à la santé et sécurité au travail, les risques environnementaux, les risques opérationnels, les risques des technologies de l'information, les risques financiers ainsi que les risques réputationnels. Ceux-ci sont évalués selon leurs probabilités d'occurrence et leurs effets potentiels, et sont accompagnés de mesures d'atténuation concrètes. La haute direction rend compte du suivi des risques auxquels l'APL est exposée au Comité d'audit, et ce, sur une base régulière.



Administration de pilotage des Laurentides
Laurentian Pilotage Authority

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la Norme sur les états financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

A notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

M. Marc-Yves Bertin
Premier dirigeant
Montréal, Canada
Le 21 mai 2024

M. Pierre-Luc Beauregard, CPA, M. Sc.
Directeur, finances
Montréal, Canada
Le 21 mai 2024



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(non audité)
en dollars canadiens

	<u>au 31 mars</u> <u>2024</u>	<u>au 31 décembre</u> <u>2023</u>
<u>ACTIF</u>		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 859 142 \$	5 765 926 \$
Créances et autres débiteurs	11 882 172	14 457 201
Frais payés d'avance	481 639	416 477
	<u>17 222 953</u>	<u>20 639 604</u>
Non courant		
Immobilisations corporelles	20 695 379	21 098 365
Immobilisations incorporelles	2 051 393	2 045 123
Actif au titre de droit d'utilisation	1 140 908	1 180 184
Total de l'actif	<u>41 110 633 \$</u>	<u>44 963 276 \$</u>
<u>PASSIF</u>		
Courant		
Créditeurs et charges à payer	13 693 123 \$	16 255 707 \$
Obligation locative	125 792	186 638
	<u>13 818 915</u>	<u>16 442 345</u>
Non courant		
Avantages du personnel	457 582	436 346
Obligation locative	1 458 341	1 443 588
Total du passif	<u>15 734 838 \$</u>	<u>18 322 279 \$</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Bénéfices non répartis	25 375 795 \$	26 640 997 \$
	<u>25 375 795 \$</u>	<u>26 640 997 \$</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	<u>41 110 633 \$</u>	<u>44 963 276 \$</u>



Administration
de pilotage
des Laurentides

Laurentian
Pilotage
Authority

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL
(non audité)
en dollars canadiens

3 mois terminés
au 31 mars

2024

2023

Produits

Redevances de pilotage	21 867 233 \$	20 480 887 \$
Produits de bateaux-pilotes	3 894 839	3 720 644
Autres produits	83 022	87 822
	<u>25 845 094</u>	<u>24 289 353</u>

Charges

Honoraires de pilotage	20 176 607	18 234 147
Service de bateaux-pilotes – Impartition	2 942 739	2 899 280
Salaires et avantages du personnel - autres	1 823 505	1 546 219
Amortissement	562 156	405 786
Salaires et avantages du personnel – transbordement	424 065	396 106
Services professionnels et spéciaux	388 660	578 983
Coûts d'entretien et de fonctionnement des bateaux-pilotes et navettes	218 772	172 826
Frais d'exécution de la Loi sur le pilotage	187 964	115 235
Services publics, fournitures et approvisionnements	126 135	124 407
Loyers	94 906	96 214
Transports, déplacements et frais d'accueil	58 776	24 389
Autres charges	36 846	34 533
Entretien	32 294	31 759
Communications	20 394	21 806
Frais financiers	16 477	17 991
	<u>27 110 296</u>	<u>24 699 681</u>

Résultat global pour la période

(1 265 202) \$

(410 328) \$



Administration de pilotage des Laurentides
Laurentian Pilotage Authority

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
(non audité)
en dollars canadiens

3 mois terminés
au 31 mars

	2024	2023
Bénéfices non répartis au début de la période	26 640 997 \$	26 148 261 \$
Résultat global de la période	(1 265 202) \$	(410 328) \$
<u>Bénéfices non répartis à la fin de la période</u>	<u>25 375 795 \$</u>	<u>25 737 933 \$</u>



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(non audité)
en dollars canadiens

3 MOIS TERMINÉS
au 31 mars

	2024	2023
<u>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</u>		
Résultat global de la période	(1 265 202) \$	(410 328) \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets générés par (utilisés pour) les activités opérationnelles :		
Amortissement	562 156	405 786
Intérêts sur obligation locative	14 752	16 241
Variation de la tranche à long terme des avantages du personnel	21 236	28 297
Perte sur cession d'actifs	296	-
Revenus d'intérêts	(69 808)	(77 828)
Variation des éléments du fonds de roulement :		
Variation des créances et autres débiteurs	2 575 029	2 841 303
Variation des frais payés d'avance	(65 162)	(148 000)
Variation des créditeurs et charges à payer	(2 562 584)	(2 672 266)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(789 287) \$	(16 795) \$
<u>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</u>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 336) \$	(403 448) \$
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(122 124)	(43 782)
Intérêts reçus	69 808	77 832
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(56 652) \$	(369 398) \$
<u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</u>		
Remboursement de l'obligation locative	(46 093) \$	(44 604) \$
Intérêts payés sur l'obligation locative	(14 752)	(16 241)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(60 845) \$	(60 845) \$
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>		
Variation de la période	(906 784) \$	(447 038) \$
Solde au début de la période	5 765 926	7 633 495
<u>SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE</u>	4 859 142 \$	7 186 457 \$



Administration
de pilotage
des Laurentides

Laurentian
Pilotage
Authority

Trimestre terminé le 31 mars 2024

Notes afférentes des états financiers intermédiaires (non audités)

1. Pouvoirs et objectifs

L'Administration de pilotage des Laurentides (« l'Administration »), constituée en 1972, au Canada, en vertu de la Loi sur le pilotage, a pour mission de mettre sur pied, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace et efficient dans certaines eaux canadiennes sises dans la province de Québec et certaines eaux limitrophes. La Loi prévoit que les redevances de pilotage doivent permettre le financement autonome des opérations de l'Administration et être équitables et raisonnables. En vertu de la Loi maritime du Canada sanctionnée le 11 juin 1998 et qui a pour effet de modifier la Loi sur le pilotage, l'Administration n'a plus recours aux crédits parlementaires.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. En juillet 2015, l'Administration a reçu une instruction (C.P. 2015-1114) en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor, conformément à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain Plan d'entreprise. L'Administration confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis 2016.

L'Administration n'est pas mandataire de sa Majesté et elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

La Loi sur le pilotage régit le processus d'approbation de l'établissement et de la révision des droits de pilotage. L'Administration peut, par résolution, déterminer des redevances qui lui sont dues pour la prestation de services liés au pilotage obligatoire. En vertu de la loi, les redevances de pilotage doivent être équitables et raisonnables et doivent permettre le financement autonome des opérations de l'Administration. Ainsi, les droits de pilotage exigés visent la création d'une réserve financière raisonnable permettant, entre autres, le renouvellement de ses immobilisations.

En vertu de la Loi sur le pilotage, l'Administration doit payer au ministre des Transports la somme qu'il précise pour couvrir les coûts associés à l'exécution de la loi, y compris l'élaboration de règlements et le contrôle d'application de la loi.

2. Base d'établissement

Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les présents états financiers ne présentent pas toutes les informations financières que doivent contenir les états financiers annuels et doivent être lus avec les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Le Comité d'audit de la Société a recommandé au Conseil d'administration l'approbation des présents états financiers intérimaires pour publication le 21 mai 2024.

La structure de coûts de l'Administration est en grande partie composée de coûts variables en fonction de ses revenus, atténuant donc l'impact économique de possible ralentissement d'activités.



Administration de pilotage
des Laurentides Laurentian
Pilotage
Authority

Trimestre terminé le 31 mars 2024

Notes afférentes des états financiers intermédiaires (non audités)

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les états financiers intérimaires de l'Administration de pilotage des Laurentides au au 31 mars 2024 ont été dressés en fonction des méthodes comptables présentées à la note 3 des états financiers annuels audités de l'Administration au 31 décembre 2023.